Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 059-215903469-20261006-D_2026_10_06_04-DE

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Subvention exceptionnelle – Section départementale de la Protection Civile

Date de convocation :
Le 02 octobre 2026

Présents : Didier DUFOUR – Edouard BABIK - Ludovic CHRETIEN – Sandrine DEPLECHIN – Frédérique DESCAMPS – Michaël DESEURE – Cathy DONDEYNE – Alexis DUCHESNE – Aude DUDENKO – Farid FARAJI - Gaëlle GAUDRON – Franck LACMANS – Lucienne LAVOISIER – Quentin LEGER – Reinald LORIDAN – Cyril MIRABAUD - Raphaëlle MIRABAUD – Carole PETIT – Pascaline PREVOST – Jean SAGETTE – Stéphanie SAGETTE – Elodie STANASZEK

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Absents excusés :
Marc GODEFROY donne pouvoir à Didier DUFOUR

Absents :

Nombre de Conseillers Présents : 22

Nombre de Conseillers Votants : 23

Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00

Secrétaire de séance : Edouard BABIK

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle en soutien aux forces civiles mobilisées pour faire face aux incendies survenus au cours de l'été dernier.

À ce titre, il est proposé d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de **2 000 €** à la section départementale de la **Protection Civile,** qui a assuré la coordination et la mobilisation de ses équipes et de ses secouristes lors de ces interventions.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le D_2026_10_06_04
ID : 059-215903469-20261006-D_2026_10_06_04-DE

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Mr Le Maire,

- Approuve l'attribution d'une aide exceptionnelle de 2 000 € à la section départementale de la Protection Civile

- S'engage à inscrire les crédits budgétaires relatifs à cette aide à l'article 65748 du Budget Primitif 2026.

----------Adoptée à l'unanimité des votants ----------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

MAIRIE DE LEZENNES 59260

Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 09 OCT. 2026

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 09 OCT. 2026